

LES ÉLECTIONS EN 2021 – INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les prochaines élections régionales et départementales sont prévues en mars 2021. En raison de l'épidémie de Covid-19, une commission des sages est chargée d'étudier un éventuel report des élections.

Plusieurs conditions doivent être réunies pour voter : avoir la nationalité française ; être âgé de 18 ans ; jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur une liste électorale.

Le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes.

Le conseil départemental est en charge de l'action sanitaire et sociale, la gestion des routes et des déplacements, l'enseignement dans les collèges, la culture en assurant la valorisation et la sauvegarde du patrimoine, l'aménagement du territoire en gérant l'équipement rural, la gestion de l'eau. Parmi les compétences obligatoires, le conseil départemental assure également la gestion du SDIS.

Les scrutins régionaux et départementaux ne sont pas ouverts aux ressortissants des pays membres de l'UE et s'organisent selon un scrutin binominal à deux tours.

Comment s'inscrire sur la liste électorale ?

Les personnes nouvellement arrivées à Sentheim qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale de Sentheim pour les élections départementales et régionales de 2021, sont priées de se présenter en Mairie, jusqu'au sixième vendredi qui précède la date du scrutin, munies d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

La déclaration d'arrivée en mairie ne vaut pas inscription sur la liste électorale. L'inscription sur la liste de Sentheim est automatique pour les jeunes de 18 ans recensés à Sentheim ; en dehors de cette situation, elle doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Rappel :

- La date de ces élections n'a pas encore été définie à ce jour, au vu de la situation sanitaire.
- Pourront voter aux élections, les citoyens français qui résident à Sentheim.
- Les jeunes inscrits devront atteindre l'âge de 18 ans avant la veille du scrutin.
- Les cartes électorales des nouveaux inscrits seront distribuées une semaine avant le scrutin.

